

massives, puisque la parade à la mise en place de défenses antimissiles balistiques par les États-Unis consisterait logiquement pour l'URSS à accroître ses forces offensives. Soit dit en passant, c'est également l'optique défendue par plusieurs anciens négociateurs et hauts fonctionnaires américains, dont MM. Robert McNamara, Paul Warnke et Gerard Smith.

On se rappellera qu'avant Reykjavik, les propositions américaines visaient à réduire les principaux éléments des forces stratégiques, mais non à les éliminer. Si nous extrapolons à partir de la position américaine, en 1995 chacune des deux superpuissances disposerait de 6 000 ogives, et les États-Unis auraient partiellement mis en oeuvre un dispositif de défense contre les missiles balistiques ainsi qu'un échelon parallèle (que n'interdit actuellement aucun accord ni traité) contre les bombardiers et les missiles de croisière. Le but ainsi poursuivi serait de "déprécier" les missiles offensifs, de telle sorte qu'il ne serait plus dans l'intérêt de l'adversaire de continuer à les construire. Reste à savoir, une fois ce stade atteint, si l'adversaire serait disposé à accepter d'autres restrictions sur les forces offensives, ou s'il chercherait plutôt à contourner le barrage défensif au moyen de nouveaux vecteurs.

Aux yeux des États-Unis, la suppression de la menace que font peser les missiles intercontinentaux serait en soi un facteur de stabilité considérable. Se voyant objecter à Reykjavik que les défenses stratégiques seraient superflues si l'on éliminait les missiles balistiques par consentement réciproque, le président Reagan et ses conseillers ont répliqué qu'elles n'en seraient pas moins essentielles comme garantie contre l'erreur de calcul, la mauvaise foi ou les gestes imprévisibles d'États tiers.

En revanche, les Soviétiques estiment que la réduction des armements et la reconduction du traité ABM forment un "tout organique". À Reykjavik, la proposition visant à reconduire le traité ABM pour une période de 10 ans était subordonnée à l'élimination puis à l'interdiction des armes stratégiques durant cette période. Dans la mesure où il n'y a plus de missiles balistiques, un traité prohibant les défenses contre ces missiles devient logiquement superflu.

Mais dans un contexte plus pratique, deux considérations paraissent soulever de vives inquiétudes chez les Soviétiques. La première, compte tenu de l'avantage que les États-Unis possèdent dans certains domaines critiques de la défense antimissiles balistiques (BMD), est la nécessité de contrer les dispositifs BMD américains par la mise en oeuvre de missiles offensifs plus complexes. Étant donné qu'il faudrait dès lors équiper chaque missile d'aides à la pénétration au détriment du nombre d'ogives, plus il faudrait concevoir des contre-mesures offensives, et moins l'URSS serait disposée à réduire le nombre ou la capacité d'emport de ses ICBM. En second lieu, il semble que les Soviétiques soient préoccupés par la mise au point des "armes spatiales", dont ils craignent qu'elles deviennent des armes offensives. Il n'est peut-être guère étonnant que le groupe chargé des négociations sur les armes défensives et

spatiales à Genève soit appelé "groupe des armes défensives" par les Américains, et groupe "des armes spatiales" par les Soviétiques.

QUESTIONS CONNEXES

Il y a deux questions qui touchent de près les négociations de Genève sans toutefois s'inscrire dans le cadre des pourparlers. La première concerne une interdiction totale des essais nucléaires (CTB), et la seconde, l'adhésion aux traités et aux accords existants.

Pendant le moratoire unilatéral sur les essais nucléaires qu'elle s'est imposé d'août 1985 à mars 1987, l'Union soviétique s'est efforcée de rallier les États-Unis au principe d'un moratoire réciproque comme prélude à la négociation d'une interdiction totale des essais. Pour les Soviétiques, un moratoire sur les essais et un accord sur les INF semblaient être, à court terme, les deux points sur lesquels les superpuissances avaient les meilleures chances de s'entendre. Mais les États-Unis, refusant d'instituer eux aussi un moratoire, ont avancé de nombreuses raisons pour justifier la poursuite des essais nucléaires. Ainsi, même si la question demeure parmi les plus importantes à l'ordre du jour, l'opposition des États-Unis à un moratoire immédiat laisse supposer que la conclusion éventuelle d'un accord sur la limitation des armements se fera sans entente préalable sur l'interdiction des essais. En contrepartie, il est peu probable que l'échec du moratoire soit préjudiciable à la réalisation d'un tel accord. C'est du moins ce qui semble ressortir de certaines déclarations récemment formulées par les Soviétiques qui, en premier lieu, seraient prêts à privilégier la ratification des traités existants sur l'interdiction partielle des essais nucléaires.

La seconde question, celle de l'adhésion aux traités, dépasse le cadre du présent document. Contentons-nous de signaler que les deux camps, et surtout les États-Unis, ont cité des cas où les traités SALT I et SALT II, le traité ABM et le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires auraient été violés. Le gouvernement Reagan a d'ailleurs évoqué ces cas avec force pour justifier sa décision de dépasser les limites du SALT II vers la fin de 1986 en déployant le 131^e B-52 porteur de missiles de croisière.

CONCLUSION

Dans toutes les négociations de cette ampleur, il faut faire la distinction entre les positions visant à un avantage "tactique" et celles marquant un pas réel sur la voie d'un accord. Par exemple, dans la proposition initiale de l'URSS formulée le 30 septembre 1985, la définition du mot "stratégique" et l'établissement d'un lien entre les INF et les forces intercontinentales risquaient de faire resurgir l'impasse des premiers jours des négociations SALT. Malgré tout, la proposition recelait de nouveaux éléments très importants et faisait notamment droit à l'optique des États-Unis sur la nécessité de réduire